

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 MARS 2019
N°04

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2019

Date de la convocation :
16/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
14

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoint au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mr Bernard LAPORTE, Mr Frédéric LECA, Mr SANDRI Francescu.

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 14

**Nombre de membres
présents :** 11

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO.

Nombre de votants : 11

Quorum : 08

ABSENTS REPRESENTES :

Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les demandes des Associations de la commune en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement dans le cadre des manifestations sportives et fêtes traditionnelles.

Le Maire propose de prévoir au budget une enveloppe de 7000 euros, répartie comme suit :

- **Association Tutti Inseme A Riscontra : 2000 euros**
- **Ecole de Sagone Association Scola Nova : 1500 euros**
- **Association I Nostri : 1500 euros**
- **Association La boule Sagonaise : 1500 euros**
- **Association Les Restos du Cœur : 500 euros**

Le Conseil ouïe et entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il rappelle que le soutien à la vie associative demeure l'un des objectifs forts de la politique de développement social engagée par la commune.

Considérant, les dossiers de demande de soutien en fonctionnement déposés par les associations,

Approuve l'individualisation des subventions aux associations comme ci-après :

- **Association Tutti Inseme A Riscontra : 2000 euros**
- **Ecole de Sagone Association Scola Nova : 1500 euros**
- **Association I Nostri : 1500 euros**
- **Association La boule Sagonaise : 1500 euros**
- **Association Les Restos du Cœur : 500 euros**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2019, article 6574.

Demande aux associations de fournir un relevé d'information concernant leur gestion ainsi qu'un bilan financier de l'année précédente.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-2019Q430-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019